

# APPEL À CANDIDATURES



## Bourse d'études

de la Chancellerie  
des universités de Paris

MAISON  
FRANÇAISE  
D'OXFORD

2026

Montant de la bourse : **9 000 euros maximum \***

Année universitaire : **2026/2027**

Durée du séjour : **6 mois maximum \*\***

Date limite de dépôt des candidatures : **vendredi 24 avril 2026**

Décision d'attribution de la bourse et notification au lauréat : **fin juin 2026**

*\* Le montant de la bourse est calculé en fonction de la durée du séjour*

*\*\* Dates du séjour à convenir avec la Maison française d'Oxford*

## La chancellerie des universités de Paris

Héritière d'un patrimoine et d'une tradition de plus de huit siècles d'excellence, la chancellerie est aujourd'hui garante du prestige universitaire qui a forgé la renommée internationale de « La Sorbonne ». Elle a pour vocation de soutenir, notamment par l'attribution de prix et de bourses d'études, les travaux des étudiants chercheurs des quinze universités et de six grands établissements d'enseignement supérieur de la région d'Île-de-France.

## La Maison française d'Oxford

La Maison française d'Oxford est une unité mixte des instituts français de recherche à l'étranger. Elle regroupe des équipes de chercheurs sur différents programmes et accueille dix résidents, dont des étudiants britanniques travaillant sur la France.

Les étudiants ont accès à une bibliothèque de 45 000 volumes, à une salle de recherche et au réseau de l'université. Ils sont associés à l'équipe de recherche du CNRS. Dans le cadre de leur séjour, ils ont la possibilité d'assister à des concours ou des séminaires et de participer à la vie de recherche des universités. Ils sont également intégrés à des collèges comme membres de la « Middle Common Room », réservée aux étudiants en thèse. Les ressources en bibliothèque de la ville leur sont ouvertes, en particulier la « Bodleian Library ».

## Présentation de la bourse d'études

La bourse d'études de la Maison française d'Oxford, décernée par la chancellerie des universités de Paris, est d'une valeur de **9 000 euros**. Elle permet à son lauréat de poursuivre ses travaux de recherche en Angleterre, à la Maison française d'Oxford, pendant une durée maximale de 6 mois sur l'année universitaire 2026-2027.

Cette bourse d'études s'adresse **aux doctorants** inscrits sur l'année universitaire 2025-2026 exclusivement dans l'un des établissements d'enseignement supérieur suivant :

- les universités d'Île-de-France<sup>1</sup>,
- l'École des hautes études en sciences sociales,
- l'Institut national des langues et civilisations orientales,
- l'École Pratique des Hautes Études,
- Sciences Po,
- le Muséum national d'Histoire naturelle,
- l'École nationale des chartes - PSL.

Les post doctorants ne sont pas éligibles à la bourse.

Les doctorants contractuels sont éligibles à la bourse.

**Les projets de thèse présentés dans le cadre de cette bourse doivent prioritairement relever des disciplines en sciences sociales couvertes par la Maison française et l'Université d'Oxford soit : littérature, histoire, histoire des sciences, droit, études anciennes et sciences politiques.** Des projets interdisciplinaires avec les sciences et techniques sont également acceptés. Un contexte de recherche international sera privilégié, dans la mise en œuvre du travail ou dans sa prise en compte de la dimension européenne ou franco-britannique.

<sup>1</sup> - Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Université Paris-Panthéon-Assas, Université Sorbonne Nouvelle, Sorbonne Université, Université Paris Cité, Université Paris 8 - université des créations, Université Paris Dauphine-PSL, Université Paris Nanterre, Université Paris-Saclay, Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, Université Sorbonne Paris Nord, CY Cergy Paris Université (uniquement l'Université de Cergy-Pontoise), Université Évry Paris-Saclay, Université Gustave Eiffel (uniquement l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée), Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.

**Un hébergement sera attribué au lauréat au sein même de la Maison française d'Oxford, moyennant un loyer.** Le maintien de la bourse sera conditionné par l'intérêt particulier et l'implication du lauréat dans le quotidien et l'environnement oxoniens. Il se devra de participer à la vie commune et aux projets de la Maison française d'Oxford.

L'obtention de la bourse d'études et le séjour qui en découle, ne permettent pas l'obtention d'un justificatif de scolarité ni d'un diplôme délivré par l'Université d'Oxford.

Aucune démarche n'est à effectuer auprès de l'Université d'Oxford.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'immigration, seules les visites d'une durée maximale de 6 mois ne sont pas soumises à l'obligation de visa.

Le lauréat s'engage, au terme de son séjour, à envoyer auprès de la chancellerie un rapport sur l'avancée de son projet de recherche et faisant mention de l'utilisation de la bourse reçue (2 pages).

## Procédure de candidature

**Les candidatures sont collectées par le biais des établissements de rattachement listés ci-dessus.**

**Aucune candidature directe d'un étudiant auprès de la chancellerie ne sera acceptée.**

**Les candidats doivent déposer leur dossier à l'école doctorale ou service de thèse de l'établissement dans laquelle ils sont inscrits administrativement.**

**Une fois la candidature validée par l'établissement, le candidat doit déposer les pièces justificatives et compléter son dossier sur la plateforme numérique dont l'adresse lui sera communiquée par son établissement.**

## Contenu des dossiers de candidature

Chaque dossier de candidature comprendra les documents suivants, **obligatoirement en français** (une version anglaise peut être ajoutée) :

- le projet de thèse (entre 15 et 20 pages maximum) ;
- le curriculum vitæ du candidat ;
- une lettre de motivation (1 page recto verso maximum) faisant état du lien souhaité avec la Maison française et l'Université d'Oxford ;
- une lettre de recommandation du directeur de thèse confirmant ce lien et éventuellement celle de deux autres personnes attestant de la valeur universitaire des travaux de recherches présentés ;
- une attestation d'inscription en thèse pour l'année en cours.

**Tout dossier incomplet ne sera pas transmis au jury.**

**Chaque établissement est chargé de transmettre à la chancellerie un tableau récapitulatif des candidatures en format Word ou Excel dûment complété et tamponné par le service de thèse ou école doctorale selon le modèle ci-dessous :**

| Civilité | Prénom | Nom | Établissement | Discipline | Intitulé du projet de recherche | E-mail candidat |
|----------|--------|-----|---------------|------------|---------------------------------|-----------------|
|          |        |     |               |            |                                 |                 |

## Calendrier de l'attribution de la bourse

|                                                                                                   |                                                                        |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| Clôture des dépôts de dossier de candidatures aux établissements                                  | Se renseigner auprès de son école doctorale ou de son service de thèse |
| Envoi des tableaux récapitulatifs des candidatures par les écoles doctorales et services de thèse | 10 avril 2026                                                          |
| Clôture des dépôts de candidatures sur la plateforme                                              | 24 avril 2026                                                          |
| Notification des résultats à tous les candidats (lauréat et non lauréats)                         | Fin juin 2026                                                          |
| Versement de la bourse au lauréat                                                                 | Fin juin 2026                                                          |

**Pour tout renseignement complémentaire,  
merci de vous adresser à la division de l'administration de la chancellerie,  
service développement et mécénat :**

Tél : 01 40 46 21 19 / 20 (du lundi au vendredi entre 9h - 13h et 14h - 17h)

Courriel : [prix.chancellerie@ac-paris.fr](mailto:prix.chancellerie@ac-paris.fr)

[www.sorbonne.fr](http://www.sorbonne.fr)